

GUIDE 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

ELECTRICITE

3/ Réseaux de distribution / transport

5/ Chantiers provisoires

7/ Pylônes

GAZ

9/ Réseaux de distribution / transport

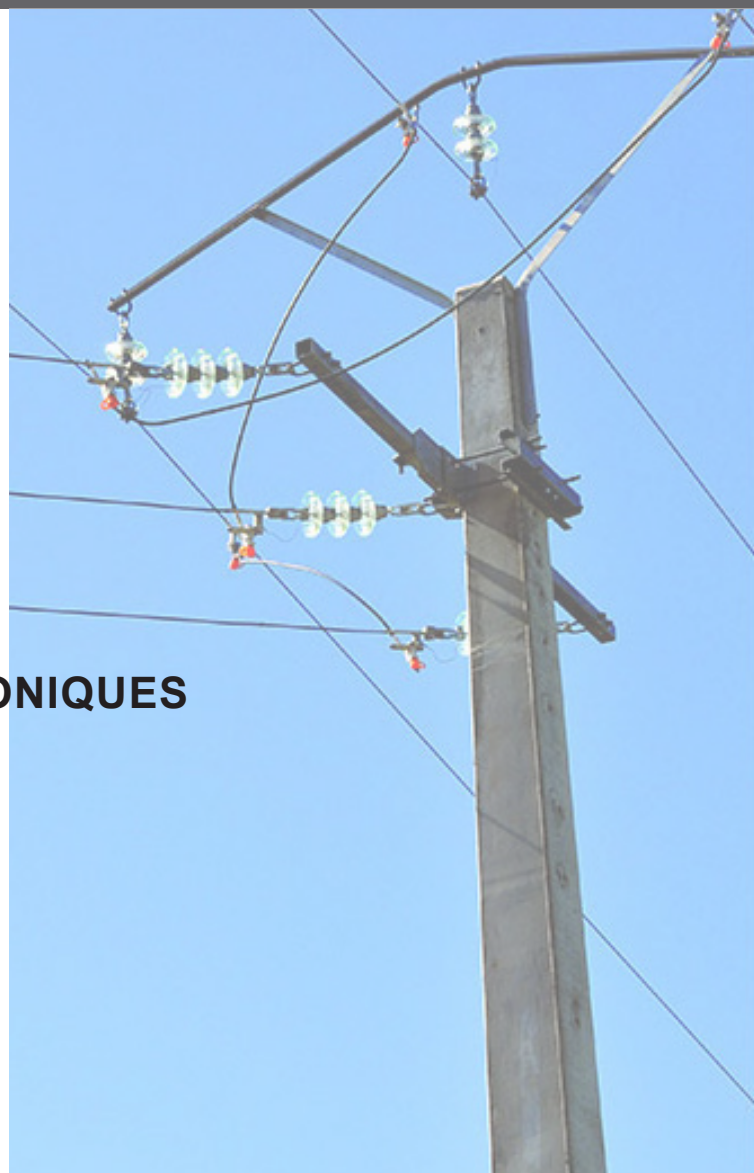
11/ Chantiers provisoires

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

13/ Comment la percevoir

14/ Exemple de calcul

15/ Les opérateurs



RODP ELECTRICITE

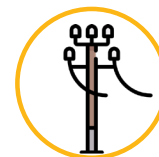
MAJ le 18/03/2026

RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ

LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES EST UNE REDEVANCE ANNUELLE PERÇUE PAR LES COMMUNES ET LE DÉPARTEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LEUR DOMAINE PUBLIC.

Cette redevance concerne les réseaux publics de **transport** et de **distribution** d'énergie électrique.

Sur le département de l'Hérault, elle est due par les 2 concessionnaires sur leur territoire : Enedis et la CESML.



► **Commune** : la perception de cette RODP nécessite une **délibération** du conseil municipal

► **Concessionnaires**



La CESML adresse un courrier à chaque commune avec le montant à titrer.

CESML

Philippe JAHAN
 Chef des services Admin.
 04 67 66 67 64
 158 Allée des Ecureuils
 34980 St Gély du Fesc



Enedis envoie un courrier dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année à toutes les communes afin de leur préciser le montant à titrer.

Enedis

Nathalie HOULES
 04 67 69 80 10
 nathalie.houles@enedis.fr
 Enedis - Nathalie Houles – DT 34
 382, Rue Raimon de Trencavel
 34926 Montpellier cedex 9

Le traitement de la RODP est organisé par département. **Ce contact est réservé à l'Hérault.**

► **Commune** : **vérifier le montant émettre un titre de recette**

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL



Pour le calcul de cette redevance : les communes doivent se reporter au **nombre d'habitants total** en tenant compte du dernier recensement.

Une formule d'indexation basée sur l'index Ingénierie permet de faire évoluer la redevance chaque année.

> Le résultat doit être arrondi à l'euro le plus proche.

> Le chiffre de la population qui sert de base au calcul de la redevance, est celui de la population totale.

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL RODP RESEAUX ÉLECTRICITÉ

→ pour vérifier le montant envoyé par le concessionnaire :

> Calcul année 2026 : se reporter à la population 2025

Coefficient : **1,5983** (coefficient actualisé tous les ans)

> Calculs du plafond de redevance (PR) :

Pour les communes ≤ 2 000 hab :

PR : 153 € est une somme forfaitaire

RODP RESEAUX ELEC = 153 x **1,5983** = 244,54 arrondi à 245 €

Au-delà des 2 000 habitants :

Pour les communes : 2 000 hab. < population ≤ 5 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = (0,183 x Pop - 213) € x **1,5983**

Pour les communes : 5 000 hab. < population ≤ 20 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = (0,381 x Pop - 1204) € x **1,5983**

Pour les communes : 20 000 hab. < population ≤ 100 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = (0,534 x Pop - 4 253) € x **1,5983**

Pour les communes : 100 000 hab. < population :

RODP RESEAUX ELEC = (0,686 x Pop - 19 498) € x **1,5983**

EXEMPLE Une commune X, avec une population de 6 000 habitants :

Commune 5 000 < population ≤ 20 000 hab :

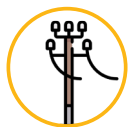
(0,381 x P - 1204) x **1,5983**

(0,381 x 6000 - 1204) x **1,5983** = 1 729.36 € arrondi à 1 729 €

CHANTIER PROVISOIRE ELECTRICITÉ

> DISTRIBUTION

5



CETTE REDEVANCE NE CONCERNE UNIQUEMENT
LES CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.

LA REDEVANCE EST **DUE PAR LES CONCESSIONNAIRES Enedis OU CESML.**

Il résulte de la formule de calcul que, quelle que soit la durée du chantier et du linéaire de réseau de distribution publique d'électricité installé ou renouvelé, le plafond de redevance due est calculé en prenant 1/10° du montant de la redevance versée chaque année au gestionnaire du domaine public en tenant compte de sa valorisation.

► **Commune :** **délibération** du conseil municipal instituant le principe de la redevance visée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

titre de recette doit être accompagné de la délibération ainsi qu'un état des sommes dues (calcul tenant en compte les informations recueillies : type de réseau concerné, linéaire du réseau et date de mise en exploitation).



CESML
Philippe JAHAN
Chef des services Admin.
04 67 66 67 64
158 Allée des Ecureuils
34980 St Gély du Fesc



Enedis
Nathalie HOULES
04 67 69 80 10
nathalie.houles@enedis.fr
Enedis - Nathalie Houles – DT 34
382, Rue Raimon de Trencavel
34926 Montpellier cedex 9

Le traitement de la RODP est organisé par département.
Ce contact est réservé à l'Hérault.

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL RODP TRAVAUX DISTRIBUTION

→ Calcul année 2026

Pour toutes les communes ≤ 2000 hab : **RODP Travaux distribution = 245€ / 5**

Pour toutes les communes > 2 000 hab : **RODP Travaux distribution = RODP réseaux élec / 5**

Le principe de calcul est le même quelle que soit la population.



Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la commune attributaire de la redevance, et que le réseau a été mis en exploitation l'année N, **ladite commune pourra émettre un titre de recette l'année N+1.**

Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la commune attributaire de la redevance, et que le réseau a été mis en exploitation l'année N+1, **ladite commune pourra émettre un titre de recette l'année N+2.**

EXEMPLE Une commune X, avec une population de 6 000 habitants :

Commune > 2 000 hab :

$[(0,381 \times 6000 - 1204) \times 1,5983] / 5 = 345.87 \text{ €}$

CHANTIER PROVISOIRE ELECTRICITÉ

> TRANSPORT



CETTE REDEVANCE CONCERNE UNIQUEMENT
LES CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE.

LA REDEVANCE EST **DUE CHAQUE ANNÉE** PAR LE CONCESSIONNAIRE RTE,
À UNE COMMUNE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DE SON DOMAINE PUBLIC POUR LES
CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT

► **Commune : se rapprocher de son correspondant RTE** pour connaître le linéaire de la commune.



RTE | Gestionnaire du réseau de transport d'électricité
82 Avenue d'Haïfa –BP319 - 13269 MARSEILLE CEDEX08

► RTE renvoie les éléments demandés

► **Commune :** **effectuer le calcul**
 titrer le montant

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL CHANTIER PROV. TRANSPORT

→ **Calcul année 2025** (*dernières données disponibles*)

RODP Travaux RTE = $0,70 \times LT$

« LT » représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

TAXE COMMUNALE SUR LES PYLÔNES

L'IMPOSITION FORFAITAIRE : « LA TAXE PYLÔNE » EST DUE CHAQUE ANNEE
AUX COMMUNES SUR LESQUELLES SONT IMPLANTÉS
DES PYLÔNES SUPPORTANT DES LIGNES ÉLECTRIQUES À TRÈS HAUTE TENSION.

Selon la tension des lignes HTB, la redevance pourra varier.

► **RTE** : Le montant de cette taxe est **versé automatiquement par RTE** qui doit normalement créditer la mairie en cours d'année de la somme résultant de ces valeurs et du nombre de pylônes implantés sur la commune.



RTE | Gestionnaire du réseau de transport d'électricité
82 Avenue d'Haïfa – BP319 - 13269 MARSEILLE CEDEX08

► **Commune :** pas de titre de recette préalable à émettre
vérifier le montant

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL TAXE COMMUNALE PYLONES

→ **Calcul année 2025** (*dernières données disponibles*)

→ pour vérifier le montant envoyé par RTE :

Le montant de la redevance s'applique pour chaque pylône.

Pylône supportant lignes HTB dont Tension 200 kV < Tension ≤ 350 kV	= 3 074 €
Pylône supportant lignes HTB dont Tension > 350 kV	= 6 140 €

(montants actualisés tous les ans)

EXEMPLE Une commune X, avec 3 pylônes de transport d'électricité
(> 350kV) :

3 x 5 592 = 16 776 €

RODP GAZ

MAJ le 18/03/2026

RÉSEAUX GAZ

EN EXPLOITANT LE DOMAINE PUBLIC PAR LA PRÉSENCE DE CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL, LES GESTIONNAIRES DE CES RÉSEAUX DOIVENT VERSER AUX COLLECTIVITÉS UNE REDEVANCE ANNUELLE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

- **Commune :** La perception de cette RODP nécessite une **délibération** du conseil municipal. Elle doit être transmise au gestionnaire de réseau.
- Le versement effectif de la présente redevance due par les gestionnaires des réseaux publics gaziers nécessite l'**émission préalable d'un titre de recette.**

2 REDEVANCES DISTINCTES À PERCEVOIR

Transport



- **Commune : demander** les éléments pour le paiement de la RODP à : christine.rogues@grtgaz.com

- **GRTgaz transmet en retour** le montant RODP + courrier type

Distribution



- **GRDF adresse un courrier** (à chaque commune ayant délibéré) avec le montant à titrer.

- **Commune :** **vérifier le montant émettre un titre de recette** à l'adresse correspondante

GRT Gaz Direction financière
10 Rue Pierre Semard – CS 50329
69363 LYON CEDEX 07

GRDF
16 Rue de Sébastopol BP 18510
31685 TOULOUSE CEDEX6

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL RODP GAZ

→ pour vérifier le montant envoyé par les concessionnaires :

> Calcul année 2026 : se reporter à la population 2025

Coefficient (dernières données disponibles) : **1,44**

(coefficient actualisé tous les ans)

Pour cette redevance, le linéaire des ouvrages devient la composante essentielle de la formule de calcul.

Transport

RODP Transport GAZ

= $[(0,035 \text{ €} \times L_t) + 100 \text{ €}] \times 1,44$

*L_t = Longueurs (m) des canalisations de transport.
(Transmis sur demande par GRTgaz)*



La longueur des canalisations de transport correspond à 10% du réseau de transport gaz.

EXEMPLE Une commune X, avec 2 000m de réseau de transport gaz :

2 000M ($L_t = 2000 \times 10\%$) soit 200 m

$[(0,035 \times 200) + 100] \times 1,44 = 155,08 \text{ €}$

Distribution

RODP distribution GAZ

= $[(0,035 \text{ €} \times L_d) + 100 \text{ €}] \times 1,44$

*L_d = longueurs (m) des canalisations de distribution.
(Transmises directement par GRDF aux communes concernées)*

EXEMPLE Une commune X, avec 5 000 m de réseau de distribution gaz naturel :

$[(0,035 \times 5000) + 100] \times 1,44 = 396 \text{ €}$

CHANTIER PROVISOIRE GAZ

Depuis 2015, il est possible pour les communes de recouvrer une RODP liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel.

- **Commune :** **délibération** instaurant le principe de la perception d'une redevance visée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux gaz.
- titre de recette** doit être accompagné de la délibération ainsi qu'un état des sommes dues (calcul tenant en compte les informations recueillies : type de réseau concerné, linéaire du réseau et date de mise en exploitation).



- > Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la collectivité attributaire de la redevance et le réseau mis en exploitation l'année N, ladite collectivité pourra **émettre un titre de recette l'année N+1**.
- > Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la collectivité attributaire de la redevance et le réseau mis en exploitation l'année N+1, ladite collectivité pourra **émettre un titre de recette l'année N+2**.

2 REDEVANCES DISTINCTES À PERCEVOIR

Transport



Le domaine public communal est rarement sollicité pour permettre l'installation d'un réseau de transport de gaz naturel, celui-ci empruntant le plus souvent des terrains privés.

- **Commune :** se rapprocher de GRT Gaz afin d'**obtenir l'année N le linéaire des canalisations** construites ou renouvelées et mises en gaz l'année N-1.

christine.rogues@natrangroupe.com

Distribution



- **GRDF adresse un courrier** à chaque commune avec le montant à titrer.

GRDF

16 Rue de Sébastopol BP 18510
31685 TOULOUSE CEDEX6

- **Commune :** **calculer / vérifier le montant, émettre un titre de recette**

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL CHANTIER PROVISOIRE GAZ

- **Calcul année 2026** (dernières données disponibles)
→ pour vérifier / calculer le montant envoyé par les concessionnaires :

Pour cette redevance, le linéaire des ouvrages devient la composante essentielle de la formule de calcul.

$RODP\ GAZ = 0,70\ € \times L$

L = longueurs (m) des canalisations de transport ou de distribution de gaz (naturel ou propane) construites ou renouvelées et mises en gaz l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

RODP SUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

(TELECOM & FIBRE)

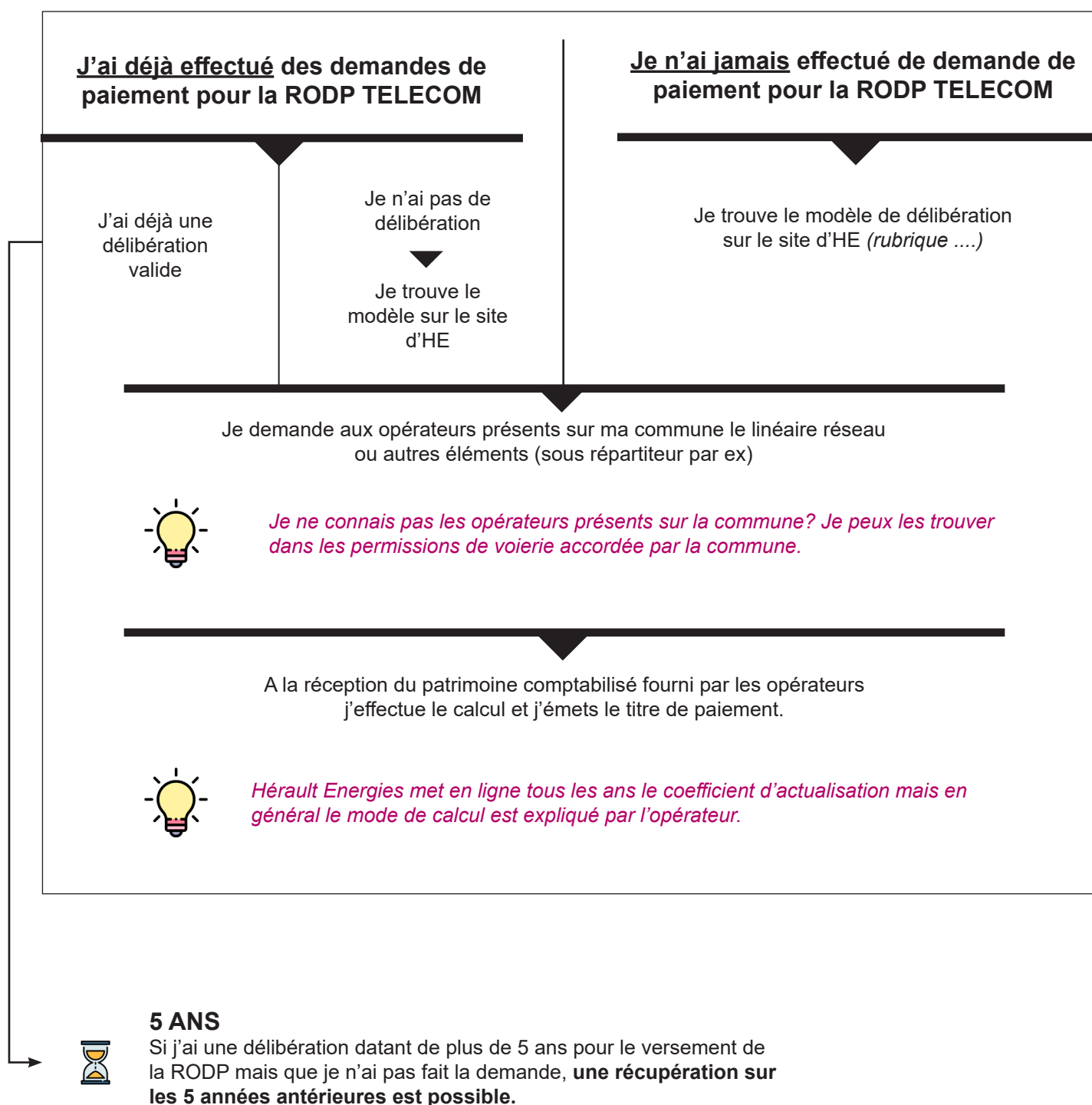
MAJ le 18/03/2026

COMMENT LA PERCEVOIR

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, souterrain.

Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention.

→ En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27.12.2005.



EXEMPLE DE CALCUL

1 La «commune X» **demande le linéaire réseau** aux opérateurs présents sur sa commune.
Dans cet exemple, le seul opérateur est ORANGE

Réponse de l'opérateur :

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/XX

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par :

Date : 24/09/XX

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
Commune X	5,390	8,164	0,000	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	5,390	8,164	0,000	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Total	5,390	8,164			2,00		0,00	0,00

2 La commune consulte le **tableau** (ci-dessous) des coefficients et **effectue son calcul** :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	Non plafonné*	32,74
Domaine public non routier communal	1 637,14	1 637,14	Non plafonné*	1 064,14

Tableau actualisé tous les ans.



→ Calcul année 2025 (dernières données disponibles)

Souterrain : $5,390 \times 49,11 = 264,70$

Aérien : $8,164 \times 65,49 = 534,66$

Autres : $2 \times 32,74 = 65,48$

La commune pourra titrer le montant total de 864.84 € à l'opérateur.

*Pour les installations non plafonnées : la collectivité et l'opérateur devront s'accorder sur un montant annuel via une convention.

LES OPERATEURS

Cette liste est non exhaustive et sera mise à jour régulièrement → Chaque collectivité peut informer le syndicat de nouveaux opérateurs.

Pour connaître tous les opérateurs présents sur votre commune : se référer à vos autorisations / permissions de voirie.

Hérault Télécom

Angélique Vallée, Assistante DSP

04 26 99 03 96 - angelique.vallée@covage.com



FREE

guichet-patrimoine@free-mobile.fr



HERAULT THD-Groupe XP Fibre



Sylvia Garcia, XpFibre / Délégations de Services Publics / Assistante

01 88 54 53 33 - sylvia.garcia@xpfibre.com

266 Rue de la Garriguette ZAC St Antoine - 34130 Saint Aunes

Adresse de facturation

devant figurer sur les
titres

HERAULT THD

3-5-7 Avenue de la Cristallerie / Immeuble Crisco

92310 SEVRES

TVA intracommunautaire : FR79825117880

Le titre peut être envoyé en dématérialisé

heraultTHD@atriom.fr + Copie : sylvia.garcia@xpfibre.com

→ Impérativement un PDF NATIF (1 à 5 factures dans le mail) et ne pas mettre d'autres fichiers supplémentaires.

ORANGE

Demande du patrimoine présent sur la commune au contact suivant : accueil.rodpo@orange.com

>Transmission des éléments et du mode de calcul par ORANGE



J'adresse le titre à :

titre-a41.osabu01@orange.com

Adresse de facturation

devant figurer sur les
titres

Orange SA

CSPCF Comptabilité Fournisseurs

TSA 28106 - 76721 ROUEN CEDEX FR

Siret : 38012986627454